

Ainsi que je l'ai déjà expliqué, à l'origine les premières chartes donnaient aux banques l'autorité d'émettre des billets, à concurrence de trois fois le montant de numéraire... en main. Vous vous rappellerez que les banques étaient tenues de racheter en espèces tous les billets émis. Quelques banques y ont réussi et elles sont encore en affaires. D'autres ont fait faillite, parce qu'elles n'ont pas pu faire face à cette condition. Vous trouverez, aux pages 782 et 783 du compte rendu du présent Comité, un tableau montrant le sort de 110 banques à charte qui ont opéré ou qui ont été constituées depuis la Confédération.

Seulement onze sont encore en affaires.

Actuellement, il y en a huit, et bientôt il y en aura dix, parce que deux nouvelles chartes de banque ont été accordées.

Je continue la citation:

Les bénéfices réalisés par les banques proviennent surtout de l'intérêt prélevé sur les prêts. A l'origine, les bénéfices étaient minimes, simplement parce que les prêts étaient assujettis au chiffre de la circulation fiduciaire, elle-même limitée à trois fois le capital-actions versé plus les espèces—ou numéraire—détenues en dépôt par les banques. De nos jours, cependant, le bénéfice est bien plus grand, parce qu'il est loisible aux banques de consentir des prêts sous la forme de crédit bancaire, à concurrence de 20 fois le montant de monnaie légale qu'elles détiennent, encore qu'en pratique elles dépassent rarement le rapport de 10 à 1.

Monsieur le président, il y a plusieurs années, au cours d'une des premières conférences fédérales-provinciales, soit en 1942, un ancien chef conservateur qui était alors premier ministre du Manitoba, l'honorable John Bracken, déclarait à cette conférence que l'origine fiscale actuelle n'était pas équilibrée.

Pour ce qui est de l'intérêt que j'ai mentionné tout à l'heure, il faut bien comprendre que ce sera les ouvriers canadiens qui devront, par leurs taxes et leurs impôts, fournir l'argent nécessaire pour payer cet intérêt au détenteur de la dette nationale.

C'est ce qui faisait dire à M. John Bracken, en 1942:

...Ce régime fiscal mal équilibré transfert les revenus des personnes touchant un salaire relativement bas à celles qui ont des revenus relativement élevés. Le produit des impôts indirects perçus par le gouvernement fédéral sert, dans une grande mesure, à acquitter l'intérêt de la dette nationale...

• (9.40 p.m.)

Je voudrais demander à l'honorable ministre de quelle façon il entend s'y prendre pour rembourser la dette que nous avons actuellement au Canada. Il y a quelques jours, mon collègue, le député de Portneuf (M. Godin), inscrivait au *Feuilleton* une question portant le n° 2485. On y a répondu le 13 mars dernier, comme l'atteste la page 13879 des *Débats français*:

Combien d'années faudra-t-il au gouvernement canadien pour s'acquitter des dettes qu'il a accumulées depuis 1867?

La réponse de l'honorable ministre a été celle-ci:

La dette impayée du gouvernement du Canada représente le total cumulatif de tous les déficits de caisse, moins les excédents depuis 1867. Les déficits ont été financés par la vente de titres contre espèces alors que les excédents ont servi à diminuer le montant total des titres en cours. Les changements dans le montant de la dette pendant toute période de temps, si l'on présume que le solde de caisse demeure constant, représentent la différence entre les entrées et sorties de caisse de toute nature et résultent par conséquent des opérations financières du gouvernement. Comme ses opérations ont une influence très marquée sur l'économie du Canada, le politique financière du gouvernement doit tenir compte des circonstances économiques prédominantes et des conséquences probables des mesures prises.

Cela, c'est une partie de la réponse de l'honorable ministre. Alors, à ce moment-ci, je lui demanderais qui détermine les circonstances économiques prédominantes du Canada? Et je continue la réponse que l'honorable ministre a donnée, à cette occasion:

Il est donc impossible de prédire quand les conditions économiques favoriseront l'application d'une politique financière tendant à réaliser des surplus de caisse. On ne peut donc prévoir quand ni dans quelle mesure le gouvernement considérera opportun de réduire ou d'éliminer toute sa dette impayée.

Alors voici, monsieur le président, que l'honorable ministre ne semble pas savoir quand et comment on pourra payer cette dette qui nous coûte 1 milliard 200 millions et plus par année actuellement.

Alors, monsieur le président, je suis alarmé par cette réponse que l'honorable ministre a donnée, et je lui pose à nouveau cette question, savoir quand et comment il s'y prendra pour payer cette dette afin d'éviter aux contribuables canadiens, aux ouvriers canadiens, de payer cet intérêt qui s'en va directement aux détenteurs de la dette du Canada et qui ne sont pas des cultivateurs ni des ouvriers ni des colons, mais qui sont les gens les mieux pourvus au Canada et ceux qui sont en plus petit nombre.

J'espère que l'honorable ministre nous donnera une réponse satisfaisante. S'il ne veut pas accepter la politique du Crédit social, qu'il en trouve une autre, mais qu'au moins il trouve un moyen pour nous sortir de ce marasme dans lequel on vit actuellement.

M. Allard: Monsieur le président, je veux faire quelques remarques très brèves sur l'étude de ce projet de loi très important. Nous avons entendu ce soir les honorables députés parler avec beaucoup de sérieux sur le rôle de la Banque du Canada et présenter à l'honorable ministre des Finances et Receveur général des suggestions très appropriées.